

Commune de MESSANGES

FICHE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE
Année 20--/20--

ELEVE :

NOM : Prénoms : Sexe : M ☐ F ☐
Né (e) le : Lieu de naissance :
Adresse :

Scolarité demandée : CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐

RESPONSABLE LEGAUX *:

Mère : Nom de jeune fille : Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐
Nom marital : Prénom :
Adresse (si différente de celle de l'élève) :
Téléphone domicile : Téléphone portable.....Téléphone travail
Adresse mail

Père : Nom : Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐
Prénom :
Adresse (si différente de celle de l'élève) :
Téléphone domicile :Téléphone portable.....Téléphone travail.....
Adresse mail

Autre responsable légal : Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐
Organisme : Personne référente :
Fonction : Lien de Parenté avec l'élève :
Adresse :
Téléphone domicile :Téléphone portable.....Téléphone travail
Adresse mail

Autorise à communiquer ses adresses (adresse postale et courriel) oui ☐ non ☐

INFORMATIONS PERISCOLAIRES :

Restauration scolaire ☐ transport scolaire ☐ garderie scolaire ☐

Documents à apporter pour les inscriptions	Inscription Mairie
Fiche d'inscription MAIRIE complétée et signée	X
Livret de famille ou extrait de naissance de l'enfant justifiant de l'autorité parentale	X
Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (edf, eau, quittance loyer etc..)	X
Pièce d'identité du parent qui dépose le dossier	X

ENGAGEMENTS :

- ☐ J'atteste exercer l'autorité parentale sur l'enfant dont je demande l'inscription
☐ Je certifie que les déclarations ci-dessus sont conformes à la réalité

A -----, le -----
Signature du représentant légal

*Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour :
- La transmission des résultats scolaires (circulaire n° 94-149 du 13/04/1994).
- Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).
Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent
(article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978).